

**LE REGLEMENT DE VOTRE CARTE « CA M'AVANTAGES ! » DEVIANNE**  
**Depuis le 01/10/2008, les Conditions Générales sont les suivantes :**

**Objet de la Carte :** La Carte « Ca m'avantages ! » Devianne est développée par la société Disport, S.A. au capital de 5129260€, dont le siège social est situé à Wasquehal (59290), ZI de la Pilaterie, 30 rue des Châteaux, immatriculée au RCS de Roubaix Tourcoing sous le numéro : 314515206.

Elle est vendue dans tous les magasins à l'enseigne Devianne pour la Carte « Ca m'avantages ! » Devianne et est acceptée dans tous les magasins du Groupe Devianne : Devianne, Magvet et Capmod de France Métropolitaine. Elle est réservée aux particuliers.

Les cartes « Ca m'avantages ! » Devianne permettent à leur titulaire, ci-après dénommé « le Porteur », de percevoir dans la mémoire de la Carte et par la seule production de celle-ci, un nombre de points calculés sur le prix de vente net diminué de toutes remises, escomptes ou rabais pour tout achat de biens et services effectué auprès des magasins du Groupe Devianne.

**Avantages de la Carte « Ca m'avantages ! »**

**Points :** Tout achat avec présentation de la Carte « Ca m'avantages ! » Devianne donne droit à des points. Chaque tranche pleine de 1€ donne droit à 1 point. Par exemple : 15,60 euros = 15 points.

**Bonus supplémentaire à chaque passage en caisse :** Chaque passage en caisse, dans la limite d'un passage en caisse par jour, donne droit à 10 points.

**Utilisation des points acquis :** Le Porteur de la Carte « Ca m'avantages ! » Devianne, à partir de 300 points cumulés dans les enseignes du groupe, reçoit par courrier un chèque réduction nominatif de 20%, valable une seule fois sur l'ensemble des collections hors soldes et promotions, sauf mention contraire indiquée en magasin, dans le magasin Devianne, Magvet ou Capmod de son choix et sur présentation de sa Carte. Le chèque réduction est valable jusqu'à la date limite de validité indiquée sur le chèque, soit 8 semaines. Il ne sera pas remplacé en cas de perte, de vol ou de destruction. L'offre pourra être limitée par Disport à 3 chèques réductions par an. Dès l'attribution du chèque de réduction de 20%, le compte points de la Carte est automatiquement débité de 300 points. Le solde de points éventuel reste comptabilisé et s'ajoute aux points suivants. Les remboursements d'achats donnent lieu à un débit de points. Les points acquis en violation des présentes conditions ou par une utilisation frauduleuse seront annulés sans compensation d'aucune sorte. Les points ne peuvent faire l'objet d'un échange contre tout autre moyen de paiement. Le compte de points peut être consulté sur [www.camavantages.com](http://www.camavantages.com) ou en magasin.

**Avantages bienvenue :** La Carte « Ca m'avantages ! » Devianne donne droit lors de l'adhésion initiale à 50 points de bienvenue ainsi qu'à un guide d'avantages comprenant une réduction de 5€ (sur un article au choix de la collection) d'une validité de trois mois suivant la date d'adhésion, utilisable dès le lendemain de l'ouverture de la carte, et d'autres offres négociées auprès d'enseignes partenaires. La société Disport se réserve le droit de faire évoluer ces offres.

**Anniversaire :** Une offre surprise est adressée à domicile quelques jours avant l'anniversaire du Porteur de la Carte.

**Avantage mensuel :** Une offre promotionnelle est proposée chaque mois aux Porteurs de la Carte. Elle est communiquée en magasin et sur [www.camavantages.com](http://www.camavantages.com) et accordée sur présentation de la Carte.

**Avantages ponctuels :** D'autres avantages commerciaux peuvent être proposés ponctuellement aux Porteurs de Carte. Ces avantages et leurs conditions d'utilisation pourront être communiqués par courrier à domicile, par messagerie électronique, sur un espace réservé au sein du site internet « Ca m'avantages ! » Devianne ou par affichage en magasin.

**Assurance achats\* :** En cas de dommage accidentel sur un vêtement acheté chez Devianne, Magvet ou Capmod ou ailleurs dans les trois mois suivant l'achat, le Porteur est remboursé par un bon d'achat correspondant à 100 % de la valeur du vêtement.

\*Offre soumise à l'appréciation de Disport, valable sur présentation du ticket de caisse, sur les vêtements de valeur supérieure à 75 euros nets de remise et limitée à un total de remboursement de 400 euros par an. Le bon d'achat est valable 1 mois. En cas de mise en œuvre de l'assurance, le compte points de la Carte sera débité du nombre de points correspondant au prix d'achat net du produit indiqué sur le ticket de caisse.

15/12/2008

**Coût de la Carte « Ca m'avantages ! » Devianne:** La cotisation est de 9 euros et sera facturée au Porteur au moment de l'adhésion. La Carte est remise au Porteur au moment de son adhésion.

**Durée de validité, renouvellement de la Carte :** La Carte est valable 1 an à compter du jour de l'adhésion. A chaque date d'anniversaire de la Carte, l'adhésion se renouvelle par un règlement de 9 euros en magasin. Pour toute adhésion intervenant dans les 6 mois suivant la date d'échéance de la Carte, le solde de points sera repris. Au cas où le Porteur de la Carte ne souhaite pas renouveler son adhésion, son solde de points ne donne pas droit à une contrepartie financière.

**Bons d'achat, chèques cadeaux :** Les bons d'achat et chèques cadeaux, chèques de réduction attribués au Porteur sont incessibles, indivisibles, et ne peuvent en aucun cas avoir une valeur d'échange ou de remboursement, être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit. Ils ne seront pas remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction.

**Offre parrainage :** Le Porteur de la Carte est invité à compléter des coupons parrainage avec ses noms et numéro de Carte, et à les remettre aux personnes qu'il souhaite parrainer. Pour toute utilisation du coupon par un filleul (sans ouverture de Carte), le Porteur bénéficiera de 50% des points que le filleul aurait cumulés avec une carte et le filleul profite d'une réduction de 10% sur tous ses achats chez Devianne, Magvet ou Capmod. Pour toute adhésion à la Carte « Ca m'avantages ! » Devianne par un filleul, le Porteur bénéficiera alors d'un bonus correspondant à 100% des points cumulés par son filleul lors de l'utilisation de son coupon parrainage. Le filleul bénéficiera d'une réduction de 15% sur tous ses achats et son compte sera crédité des points liés à ses achats (en plus des 50 points de bienvenue).

**Fonctionnement de la Carte « Ca m'avantages ! » Devianne:** La Carte est créditée par la comptabilisation dans la mémoire du nombre de points acquis lors de chaque transaction. Le solde créditeur est mis à jour sous 24 heures. L'utilisation de la Carte « Ca m'avantages ! » Devianne suppose le respect des conditions et procédures en vigueur chez Disport, notamment :

- lecture de la Carte par un matériel d'encaissement électronique spécifique, pour comptabiliser dans la mémoire de ladite Carte, de points acquis lors de chaque transaction ;
- de la remise au Porteur du ticket émis par le magasin lors de la transaction qui fait foi des opérations qui y sont portées.

**Perte ou vol et effet des oppositions :** En cas de perte ou vol de sa Carte « Ca m'avantages ! » Devianne, le Porteur devra le signaler en magasin soit par la remise d'un courrier, soit par le biais d'un bulletin de mise en opposition disponible en magasin. Après règlement de 2 euros, une nouvelle Carte émise sous le même numéro sera tenue à sa disposition dans le magasin de son choix, dans les 30 jours suivants. Le total de points y sera réaffecté.

**Changement d'adresse :** En cas de changement d'adresse, de nom ou toute autre indication d'état civil, le Porteur devra le signaler en magasin ou par courrier à Carte « Ca m'avantages ! » Devianne – BP 67 – 59052 Roubaix cedex 1 en précisant le numéro de la Carte concernée afin de continuer à bénéficier des avantages de la Carte.

**Modification des conditions du contrat :** En cas d'évolution du système de la Carte « Ca m'avantages ! » Devianne, ces conditions pourront être modifiées par la société Disport. Informatiques et Libertés : En vertu de la loi n°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Porteur de Carte est informé que ses réponses au questionnaire d'adhésion à la Carte sont nécessaires au traitement et à la délivrance de la Carte. Les opérations et les traitements automatisés effectués ultérieurement à partir des informations ainsi recueillies pourront être communiqués à des partenaires contractuellement liés au Groupe Devianne pour la mise en place d'actions commerciales. Le Porteur de Carte est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant. Il peut être exercé par courrier auprès du Groupe Devianne Carte « Ca m'avantages ! » - ZI de la Pilaterie - 30 rue des Châteaux - 59290 Wasquehal.